

MATÉRIEL INDUSTRIEL

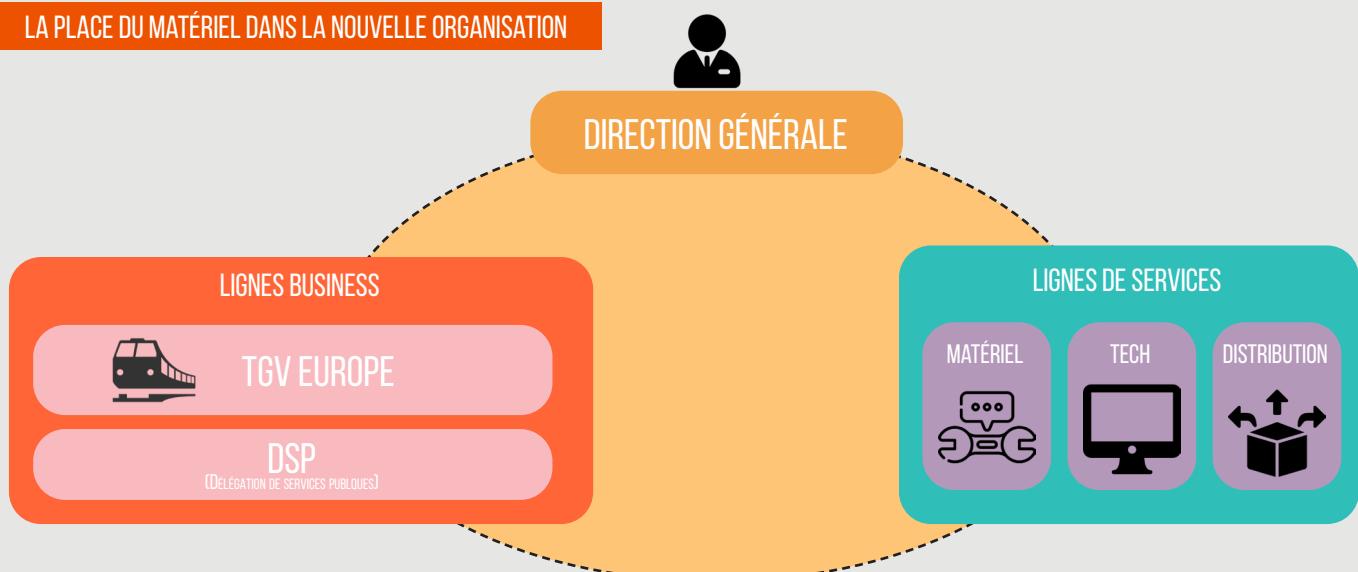
DESTINATION 2030 : CE QUE LE PROJET CHANGE POUR LE MATÉRIEL INDUSTRIEL

DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

Le projet Destination Voyageurs 2030 vise à faire évoluer l'organisation de SNCF Voyageurs pour l'adapter à un environnement marqué par l'ouverture à la concurrence et des marchés de plus en plus différenciés. Pour le Matériel Industriel, D30 prévoit une évolution majeure : à compter du 1er avril 2026, la Direction du Matériel devient une Ligne de service Matériel, appelée à répondre aux besoins des lignes business DSP et TGV. Le Matériel s'inscrit ainsi dans une logique de service industriel, avec des exigences accrues en matière de performance, de qualité et d'adaptation aux besoins des activités.

© Adobe Stock

LA PLACE DU MATÉRIEL DANS LA NOUVELLE ORGANISATION



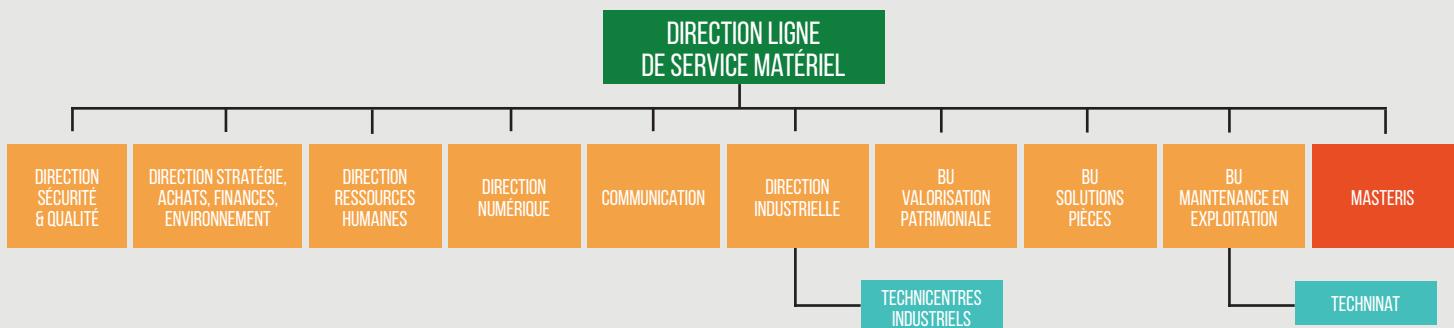
Avec D30, SNCF Voyageurs s'organise autour :

- De lignes business, qui portent les marchés
- De lignes de service, qui apportent leur expertise

Le Matériel devient une ligne de service, distincte des lignes business, chargée de fournir les compétences et les moyens industriels nécessaires à leur performance.



L'ORGANISATION DE LA LIGNE DE SERVICE MATERIEL



LES PÉRIMÈTRES DIRECTEMENT IMPACTÉS AU MATERIEL

La mise en place de la nouvelle organisation au 1er avril 2026 repose sur des évolutions ciblées, qui se traduisent par des changements de rattachement et de périmètre pour certains agents.

- **DIRECTION SÉCURITÉ ET QUALITÉ**
Création d'une direction dédiée, intégrant notamment des équipes aujourd'hui positionnées à l'Ingénierie (MDQ)
- **DIRECTION NUMÉRIQUE**
Création d'une Direction Numérique dédiée - auparavant positionnée au sein de MASF - qui regroupe des agents issus de la DSIM et de l'Ingénierie (MDi), avec une logique de pilotage « produit ».
- **DIRECTION STRATÉGIE, ACHATS, FINANCES ET ENVIRONNEMENT**
Issue de l'actuelle MASF, avec des transferts vers la DGA Stratégie & Performance de la SA Voyageurs pour certaines fonctions financières et juridiques.
- **FONCTIONS RATTACHÉES À LA DGA STRATÉGIE & PERFORMANCE (SA SNCF VOYAGEURS) :**
Dans le cadre de la nouvelle organisation, certains postes aujourd'hui positionnés au sein du Matériel sont rattachés à la DGA Stratégie & Performance de la SA SNCF Voyageurs.

Les fonctions concernées sont :

- La fonction juridique
- La fonction contrôle interne
- La fonction engagements

Ces fonctions changent de périmètre de rattachement et sont désormais pilotées au niveau de la SA, et non plus du Matériel.

- **AJUSTEMENT DE L'INGÉNIERIE DU MATERIEL (MD)**
Dans le cadre de la mise en œuvre de D30 au 1er avril 2026, l'organisation de l'Ingénierie du Matériel (MD) est ajustée pour tenir compte des mouvements d'équipes.

Concrètement :

- Les équipes Qualité quittent l'Ingénierie pour intégrer la Direction Sécurité et Qualité
- Certaines compétences de l'Ingénierie (MDi) sont rattachées à la Direction Numérique

- **CES ÉVOLUTIONS ENTRAÎNENT UNE ADAPTATION DE L'ORGANISATION.**
Il s'agit bien de mouvements d'équipes et de missions, même si tous les agents ne changent pas de rattachement individuel.



CE QUI NE CHANGE PAS DANS L'ORGANISATION

Les organisations suivantes ne sont pas modifiées dans le cadre de la mise en œuvre de D30 au 1er avril 2026 :

- ▶ Direction Industrielle (MI)
- ▶ Direction des Ressources Humaines
- ▶ Communication
- ▶ BU Valorisation Patrimoniale
- ▶ BU Solutions Pièces
- ▶ BU Maintenance en Exploitation
- ▶ Technicentres Industriels
- ▶ Technicentre National

DES EFFETS CONCRETS SUR LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

Même lorsque les postes ne changent pas formellement, le travail peut évoluer avec la mise en place de la nouvelle organisation.

Cela peut se traduire par :

- ▶ Des changements d'interlocuteurs hiérarchiques ou fonctionnels
- ▶ Des circuits de décision à redéfinir
- ▶ Des priorités pilotées différemment selon les besoins des lignes business
- ▶ Des relations de travail avec les fonctions support en évolution, le temps que la nouvelle organisation se stabilise

MÊME SANS MOBILITÉ, LES REPÈRES PROFESSIONNELS ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL PEUVENT ÊTRE IMPACTÉS.

LPA ET ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

La direction indique que les changements de rattachement n'ont pas d'incidence sur les LPA.

POUR LA CFDT, CET ENGAGEMENT DOIT ÊTRE PLEINEMENT RESPECTÉ : LES AGENTS NE DOIVENT PAS AVOIR À CHANGER DE LIEU PRINCIPAL D'AFFECTATION NI SUBIR DE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE CONTRAINE DU FAIT DE D30.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement des agents concernés, reposant notamment sur :

- ▶ Un accompagnement managérial et RH
- ▶ Des échanges individuels lorsque la situation d'un agent évolue
- ▶ Une attention portée aux parcours professionnels, au déroulement de carrière et aux conditions d'exercice des missions

LA CFDT SERA PARTICULIÈREMENT VIGILANTE À LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE CES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, AFIN QU'ELLES NE RESTENT PAS DES PRINCIPES MAIS SE TRADUISENT EFFECTIVEMENT DANS LE QUOTIDIEN DES AGENTS.



CONDITIONS DE TRAVAIL ET RPS : UNE PRIORITÉ POUR LA CFDT !

La CFDT alerte sur les risques psychosociaux que peut comporter une transformation de cette ampleur. Des ateliers RPS ont été menés auprès des équipes concernées par D30. Ils ont mis en évidence des alertes sur la charge de travail, la perte de repères, la visibilité sur l'avenir et les conditions de mise en œuvre des changements. Ces éléments peuvent constituer des facteurs de risques, notamment en matière de stress, de pression et de fragilisation des collectifs.

POUR LA CFDT, LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL RÉEL, DE LA CHARGE, DE LA STABILITÉ DES COLLECTIFS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL EST UN ENJEU CENTRAL.

D30 : LES EXIGENCES PORTÉES PAR LA CFDT

La CFDT est pleinement engagée dans le suivi du projet Destination Voyageurs 2030, en CSE Matériel Industriel comme en CSE Central Voyageurs.

À ce stade, la CFDT porte des exigences claires :

- ▶ Faire de l'accompagnement des agents directement impactés une priorité, avec un suivi individuel réel et des garanties concrètes tout au long de la mise en œuvre du projet
- ▶ Disposer d'éléments concrets et objectivés sur les impacts réels de D30
- ▶ Analyser la charge de travail et ses évolutions, en lien avec le travail réel
- ▶ Faire de la prévention des risques psychosociaux une priorité, et en tirer toutes les conséquences sur les conditions de travail
- ▶ Obtenir des garanties effectives sur les LPA, sans mobilité géographique subie
- ▶ Refuser que D30 devienne un outil de réduction des effectifs

ET RAPPELER QUE L'HUMAIN DOIT RESTER AU CŒUR DES CHOIX D'ORGANISATION.

Destination Voyageurs 2030 demeure à l'heure actuelle un projet, soumis à consultation des instances représentatives du personnel. Il sera porté au vote mi-mars en CSE Central Voyageurs.

Par ailleurs, une expertise, votée par les élus du CSE Central Voyageurs, est actuellement en cours afin d'approfondir et objectiver les impacts du projet.

**LA MISE EN ŒUVRE DE D30 AU 1ER AVRIL 2026
CONSTITUE UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR LE MATÉRIEL
INDUSTRIEL.**

UNE TRANSFORMATION DE CETTE AMPLÉUR NE PEUT SE CONDUIRE NI DANS LE FLOU, NI DANS LA PRÉCIPITATION.

**LA CFDT RESTERA PLEINEMENT MOBILISÉE AUX CÔTÉS
DES AGENTS DU MATÉRIEL INDUSTRIEL !**

